

Compte-rendu de la séance du CVAL 19/09/2024

Associations présentes : AFEV ; AJEGUIR ; ANL ; ANR (Association Nationale des Retraités) ; Arche de Noé ; CIL Gerland, Jean Macé, Guillotière ; Habitat & Humanisme Rhône ; Jardinons aux Girondins ; LAVELI ; Les arts de la vie ; Ligue du Rhône contre la violence routière ; Septimousses

Associations excusées : collectif Metoo Lyon ; Casa Jaurès d'Habitat & Humanisme

1. Fiche de présentation du CVAL

Contexte du CVAL : Instance créée en 2021 après un diagnostic des besoins associatifs qui faisait état qu'il manquait un espace de rencontre entre les associations avec pourquoi pas l'idée de proposer un projet ensemble.

Il s'adresse à tous les acteurs locaux qui développent des activités dans le 7ème arrondissement de Lyon, quel que soit leur domaine d'activité et leur taille. Ainsi le Conseil de la Vie Associative et Locale regroupe les représentant.es des associations locales, les membres des fédérations ou confédérations nationales, les conseils de quartier, le conseil citoyen, les collectifs d'habitants, qui en font la demande et qui exercent leur activité sur l'arrondissement. Un représentant ou une représentante par organisation locale peut alors siéger lors de chaque séance.

Après 2 ans de CVAL, un bilan a été fait, disponible en ligne sur la page du CVAL : <https://mairie7lyon.fr/culture-et-associations/le-conseil-de-la-vie-associative-et-locale>

Les associations attendent principalement du CVAL qu'il soit un espace d'échange et de rencontre entre associations et qu'il puisse faire naître des projets entre associations.

Le CVAL, c'est :

Nom : Conseil de la Vie Associative et Locale

Objectifs généraux :

- Se connaître et faire du lien entre associations
- Rapprocher les élus et les associations, notamment les petites associations

Objectif de l'année 2024-2025 :

- Connaître les outils pour mieux se connaître entre associations
- Faire que l'information soit facile d'accès

Fréquence : une réunion tous les deux mois, le jeudi de 16h à 18h.

Lieu : en mairie du 7ème mais il est possible de se rendre chez une association, ouvert aux propositions.

Les outils :

- invitations envoyées par mail, échanges entre les séances par mail
- une page sur le site de la mairie du 7ème où l'on retrouve les compte-rendus et les infos utiles : <https://mairie7lyon.fr/culture-et-associations/le-conseil-de-la-vie-associative-et-locale>
- Réseau SAVARAA : <https://www.savara.fr> Si besoin d'aide : Contacter : Lentin Marie-Paule - Membre de l'association / assosgrandlyon@savaara.fr

Les contacts utiles :

- Mairie du 7ème :
 - Vie associative (tout sujet en lien avec votre association) : ma7.vieassociative@mairie-lyon.fr
 - Locations de Salles : ma7.locationsalles@mairie-lyon.fr

- Robins des villes (animation et coordination du CVAL) : Mélanie Chiron,
cval@robinsdesvilles.org

Questions et remarques :

Il pourrait être intéressant d'avoir des fiches techniques pour trouver les liens/infos utiles.
Les sites des mairies contiennent beaucoup d'informations, la question est de faire en sorte que ça soit plus simple de les trouver et d'y accéder. Refonte du site du 7ème qui est prévu, début des chantiers. Volonté commune

2. Présentation de dispositifs financiers de la ville de Lyon

- **Budget participatif :**

Un site pour déposer ses idées, voir ce qui a déjà été fait et s'inspirer :
<https://oye.participer.lyon.fr/processes/bp2024>

Le but du budget participatif est l'investissement pour les quartiers d'initiatives portées par des citoyen-nes.

Les critères du budget participatif :

- représenter une dépense d'investissement (aménagement, travaux, équipements),
- servir l'intérêt général,
- être techniquement et juridiquement réalisables,
- correspondre aux compétences de la Ville de Lyon (écoles, espaces verts, sport, culture, solidarité, etc.).

C'est pourquoi la voirie ne fonctionne pas par exemple car c'est une compétence métropolitaine.

Calendrier du budget participatif :

- **Du 1er octobre au 8 décembre 2024 : dépôt des projets**
Les Lyonnaises et les Lyonnais sont invités à se connecter sur Oyé!, la plateforme citoyenne de la Ville, pour soumettre leurs idées.
- **Du 9 décembre au 4 mai 2025 : étude des projets**
Les services de la Ville analysent tous les projets afin de juger de leur éligibilité selon plusieurs critères (faisabilité technique et juridique, coût, etc.). Tous les projets retenus seront publiés en ligne sur Oyé!.
- **Du 5 mai au 15 juin 2025 : vote des Lyonnais**

S'il y a des idées, des doutes sur le fait que c'est déposable sur le budget participatif. Possibilité de prendre rendez-vous avec Jean pour en discuter, en contactant le mail vie associative.

Question :

> Quand on fait une demande d'aide, faut-il définir la totalité du budget ou juste présenter l'idée ?
R : déposer l'idée. Le travail technique est fait par la ville de Lyon. Pas d'attente sur comment ça va être réalisé. Des idées qui font 2 lignes soumises au budget participatif.

Remarques : ça serait chouette un focus filmé de comment ça a été réalisé.

>> Sur la plateforme "oyez" de la ville de Lyon, descriptif de comment ont été déposés les projets, comment ils ont été réalisés, etc. Photos des projets réalisés. 5 projets sur le parc Blandan, permet un focus sur le lieu.

Les associations du CVAL font remonter des difficultés à aller chercher les infos même si l'outil existe. Il y a un besoin de s'imprégner.

Pour aider, il y a la newsletter de l'arrondissement qui permet d'avoir facilement des informations.

Lien d'inscription à la newsletter :

<https://mairie7.lyon.fr/mairie-du-7e/sinscrire-la-newsletter-du-7e>

- **Subventions pour les associations**

Les demandes se font via la plateforme de la ville de Lyon : <https://subventions-aides.lyon.fr/>

Pour déposer une demande, il faut créer un compte utilisateur sur la plateforme.

Un guide d'utilisation de la plateforme avec des captures d'écran des différentes étapes a été réalisé disponible à ce lien :

https://www.lyon.fr/sites/lyonfr/files/content/documents/2023-11/guide_portail_usagers_pour_le_portail_daides_et_de_subventions.pdf

Différentes subventions existent pour les associations, une présentation des différents dispositifs est consultable à ce lien : <https://www.lyon.fr/demarche/associations/demande-de-subvention>

Les subventions sont thématiques c'est-à-dire reliées au domaine d'activité de votre association ou ont une entrée par publics.

- Par exemple, si votre association est culturelle, votre demande de subvention se fera dans le cadre du secteur culturel comme indiqué sur le site de la ville Lyon.
- Autre exemple, si votre activité s'adresse aux personnes âgées, votre subvention se fera dans le cadre du secteur personnes âgées comme indiqué sur le site de la ville Lyon.

Les subventions sont en général annuelles. Les deadlines pour déposer votre dossier sont indiquées.

Par ailleurs, une subvention annuelle par arrondissement a été lancée. Retrouvez toutes les informations à ce lien :

<https://mairie7.lyon.fr/culture-et-associations/subventions-la-vie-associative-en-arrondissement>

Les candidatures pour l'année 2024 sont closes mais il y a aura deux appels à projets pour 2025 à savoir :

- Épisodes caniculaires : adapter et accompagner les lyonnais (1er semestre)
- Femmes et jeunes : se sentir en sécurité dans l'espace public (2e semestre)

En cas de questions, n'hésitez pas à contacter vos interlocuteurices dans les services concernés ou en mairie du 7ème.

3. Saisines

3 questions ont été soumises en amont du CVAL par deux associations.

Question de Nightline :

- La question portera sur la volonté et la capacité du 7e et de la ville de Lyon à nous soutenir dans le déploiement de la fresque de la santé mentale afin de sensibiliser le plus de jeunes possible. En effet, la fresque de la santé mentale a pour but d'outiller chacun·e, et les jeunes en particulier, pour prendre soin de leur santé mentale et de celle des autres en : sensibilisant au sujet de la santé mentale via des espaces de discussion, informant sur les ressources à disposition de chacun·e et enfin en proposant des pistes d'action pour s'engager en faveur de la santé mentale à une échelle collective.

Votes : Pour : 12 / Abstention : 3 / Contre : 0

Questions Ligue du Rhône Contre la Violence Routière :

- La première porte sur le développement d'une approche résolument active de la part de la Mairie du 7ème pour atteindre le zéro mort zéro blessé grave au sein de la Ville de Lyon et donc du 7ème arrondissement. Une telle approche devrait reposer sur une implication forte de tous les élus pour détecter et corriger toutes les situations à risque avant qu'elles ne se transforment en accidents. Des rencontres des élus sur le terrain avec les habitants et associations permettraient de traiter progressivement chaque quartier alors que les questions déjà posées en CVAL sur la sécurité routière n'ont pas connues de suites concrètes. Il est encore temps d'agir autrement pour que les échéances de 2030 et 2050 soient tenues localement, nationalement et à l'échelle européenne.
Votes : Pour : 8 / Abstention : 5 / Contre : 0
- La deuxième porte sur la gestion du ramassage des ordures : l'habitat collectif est largement prépondérant dans le 7ème. Les bennes à ordures grises ou vertes sont souvent rassemblées pour tout un pâté d'immeubles à un carrefour où les trottoirs ont été abaissés. Les bennes sont très souvent installées devant ou sur les passages piétons et y restent de nombreuses heures par jour, depuis le moment où les entreprises de nettoyage les sortent de bon matin jusqu'à ce qu'elles soient rentrées, pour autant qu'elles le soient si le ramassage s'est fait suffisamment tôt. L'occupation des passages piétons est préjudiciable à la sécurité de tous les piétons dont les personnes à mobilité réduite, les malvoyants. Une autre organisation des circuits de collecte, des stockages des bennes est possible à bien des endroits en impliquant élus, habitants, entreprises de collecte, service de la Métropole.
Votes : Pour : 5 / Abstention : 7 / Contre : 0

Remarques :

Certains sujets ne relèvent pas du CVAL mais dépendent d'autres instances. Il est important de recentrer les échanges.

Pour aider à la formulation des saisines, une présentation a été réalisée : https://mairie7.lyon.fr/sites/mairie7/files/content/2022-01/Support_%20CVAL%20-%20saisines.pdf

Prochains conseils d'arrondissements :

- 05/11 à 18h30 : question sur la santé mentale et question sur zéro mort zéro blessé
- 03/12 à 18h30 : question ramassage ordures

La prochaine séance du CVAL aura lieu le **jeudi 16 décembre de 16h à 18h.**

Le lieu reste à confirmer.